

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DOMINIQUE

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Jolyane Lamarche, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Dominique :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 1199, rue Principale à Saint-Dominique;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi, entre 8 h30 et 12 h et entre 13 h et 16 h

Avis donné à Saint-Dominique, ce 21^e jour du mois de janvier 2025.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche